

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD565

présenté par

M. Bony, M. Descoeur, M. Emmanuel Maquet, Mme Petex, M. Ray, M. Vatin, M. Vermorel-
Marques, M. Taite et Mme Duby-Muller

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, après le mot :

« coordonnés »

insérer les mots :

« en matière économique, de comptabilité, de gestion des ressources humaines et administratives, de connaissance des réglementations aux agriculteurs et en matière d'installation et de transmission ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de faire de l'administration un partenaire et non plus un frein à la compétitivité, le groupe « Les Républicains » propose d'étendre les missions du futur réseau France services agriculture à l'accompagnement personnalisé des agriculteurs tout au long de leur carrière sur l'ensemble des sujets qui les concernent en tant que chefs d'entreprise : installation et transmission, mais aussi gestion économique, financière et administrative d'une exploitation (gestion des stocks, amortissements des équipements, subventions), assistance juridique (litiges, réglementation).